

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat approuve sous conditions la révision des plans loup et lynx Suisse de la Confédération

Le Conseil d'Etat accepte sous conditions la révision des plans loup et lynx mise en consultation par l'Office fédéral de l'environnement. Il demande notamment d'en simplifier les principes de mise en oeuvre. Il souligne également l'importance d'autres types de mesures de gestion des populations comme la translocation, de lynx par exemple.

La révision des plans de gestion du loup et du lynx en Suisse, dont la consultation auprès des cantons a été lancée en juin 2014, permet la régulation des grands carnivores, à condition notamment que leurs effectifs soient assurés par une reproduction régulière et que des mesures de prévention soient prises sur les alpages. Cette révision permet aussi de faciliter la conduite de tirs à l'encontre de loups isolés causant des dégâts importants à des troupeaux sur des pâturages protégés. La révision de ces plans de gestion ne remet pas en cause le statut d'espèce protégée du loup et du lynx.

Si le Conseil d'Etat souscrit à l'élaboration des principes révisés régissant la gestion du loup et du lynx, il relève que les exigences et les critères à remplir pour solliciter une autorisation de tir pour la régulation d'une population de loups restent trop complexes. Il demande également à ce que les deux plans soient mieux coordonnés et tiennent compte de l'effet cumulé potentiel des deux espèces – lorsqu'elles coexistent dans un même périmètre – sur la faune sauvage et les animaux de rente. Le Conseil d'Etat propose aussi que le tir d'individus dont le comportement est jugé déviant soit facilité ou que des tirs d'effarouchement soient autorisés.

Le Conseil d'Etat note par ailleurs que la révision omet les translocations comme mesure complémentaire de gestion. Un tel dispositif a pourtant été mené avec succès en avril 2014 lorsque deux lynx – un mâle et une femelle – ont été transférés, depuis le Jura vaudois, dans la région de Tarvisio, dans la province d'Udine, en Italie, à proximité de la frontière autrichienne.

Les résultats détaillés de la campagne de suivi des grands prédateurs effectuée à fin

2013 montrent des effectifs de lynx stables dans le nord-ouest des Alpes et une progression dans l'Arc jurassien. Depuis ces comptages, quatre lynx ont cependant trouvé la mort dans le Jura vaudois, de causes naturelles ou à la suite d'accidents de circulation. Quant à la présence du loup, les indices recueillis entre 2012 et 2014 permettent d'établir qu'entre un et trois individus parcourent le territoire vaudois. Les dommages du lynx et du loup sont restés limités dans le canton avec deux cas avérés imputables au loup en 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 2014

DTE, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement, 021 557 86 41

[Lettre à l'Office fédéral de l'environnement](#)